

22/1.000èmes indivis des parties communes générales.

Le lot n° 64 : une cave au sous-sol du bâtiment,
Avec les 1/370.000èmes indivis des parties spéciales du bâtiment et les 1/1.000ème indivis des parties communes générales.

Un règlement de copropriété a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître GOIRAND, Notaire à Marseille, le 20 avril 1955, dont une copie authentique a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 3, le 6 juillet 1959 sous les références volume 2625, n° 34.

OCCUPATION DU BIEN : Les lieux sont loués.

PROCEDURE :

La présente vente aux enchères est poursuivie à LA REQUETE DU :
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), SA à conseil d'administration au capital de 124.821.566 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, venant aux droits de la société dénommée BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI) par suite de la réalisation de la fusion au 1^{er} mai 2017 par voie d'absorption de la société BPI, prise en la personne de son représentant légal en exercice demeurant audit siège.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et

conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de Marseille et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Grégoire LUGAGNE DELPON, Avocat associé de la SELARL NORDJURIS MARSEILLE, 10, boulevard Théodore Thurner - 13006 MARSEILLE, Tél. : 04.84.25.50.90, www.nordjuris.fr

- consulter le cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Grégoire LUGAGNE DELPON

SELARL NORDJURIS MARSEILLE Maître Grégoire LUGAGNE DELPON

10, boulevard Théodore Thurner
13006 MARSEILLE
Tél. : 04.84.25.50.90

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE TYPE 4 (lot 86), d'une superficie de **66,89 m²**,
au 1^{er} étage droite de l'entrée n° 4 du bâtiment 20
et **UNE CAVE (lot n°64)** au sous-sol du bâtiment,
dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété sis à MARSEILLE (13009),
258 à 296, boulevard Romain-Rolland, 20, square de la Pauline,
formant le lot 20 du lotissement dénommé « LA PAULINE »,
cadastré quartier Sainte-Marguerite, section 853 C n° 22,
pour une contenance de 00 ha 38 a 21 ca.

MISE A PRIX : 40.000 EUROS
(quarante mille euros)

Visite le mercredi 5 Juin 2019 de 14 h à 15 h,
par la SCP MAROT - CANIGGIA, Huissiers de Justice à Marseille.

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU JEUDI 20 JUIN 2019 à 9h30,
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
siégeant Palais Monthyon, Salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION :

Sur la commune de MARSEILLE (13009), dans un ensemble immobilier divisé en copropriété sis 258 à 296, boulevard Romain-Rolland, 20, square de la Pauline, quartier Sainte-Marguerite, formant le lot 20 du lotissement dénommé « LA PAULINE », cadastré section 853 C n° 22, pour une contenance de 00 ha 38 a 21 ca.

Dans le bâtiment 20, entrée n° 4 au 1^{er} étage droite, **le lot n° 86** : Un appartement de type 4, composé : d'un dégagement, penderies, salle de séjour, cuisine, loggia, trois chambres, salle de bains et water-closet,
Avec les 22/370.000èmes indivis des parties spéciales du bâtiment et les